

**Gérard CAUDRON**

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mars 1996 et en particulier l'article 3,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article 571-17

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant la demande de dérogation présentée par la SNCF Etablissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS pour effectuer les travaux d'entretien des voies ferrées de nuit, de la ligne SNCF de Fives à Baisieux, au passage à niveau N°9 rue Colbert, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

**N° 2021- 28059**

### **ARRETONS**

#### **Article 1.**

La SNCF Etablissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS est autorisée à effectuer des travaux d'entretien de nuit des voies ferrées avec fermeture du passage à niveau n°9, rue Colbert à compter du jeudi 11 février 2021 à partir de 21h00 jusqu'au vendredi 12 février 2021 à 6h00.

Durant cette période, la circulation des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, sera interdite au droit du passage à niveau SNCF N° 9 rue Colbert, (pour permettre à l'établissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS 2, rue Danton- 59260 HELLEMMES d'effectuer les travaux cités ci-dessus).

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 43 50 50

[www.villeneuvedascq.fr](http://www.villeneuvedascq.fr)

**Article 2.**

Durant cette période le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit et sur une distance de 30m de part et d'autre du passage à niveau.

**Article 3.**

Durant cette période, la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite sera maintenue en permanence par un itinéraire de déviation sécurisé sur une largeur de 1,20 m minimum mis en place par l'entreprise.

**Article 4.**

La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation temporaire de chantier et des déviations se feront à la diligence et sous la responsabilité de la SNCF.

Pour une meilleure information des riverains, l'arrêté sera affiché sur les lieux d'intervention 48H avant le démarrage des travaux et la SNCF joindra la police municipale au 03.20.34.34.34 qui pourra procéder au constat.

**Article 5.**

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du code de la route

**Article 6.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 7.**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Madame le Commissaire de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - 62 rue de la Justice 59800 LILLE,
- C.R.I.C.R. 61 avenue du Lieutenant Colpin BP 92 59652 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex,
- Service Régional des Transports de la D.R.E. Nord Pas de Calais 4 rue de Bruxelles BP 259 59019 LILLE Cedex,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- SNCF, Etablissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS 2, rue Danton- 59260 HELLEMMES.
- SNCF, Etablissement INFRAPOLE NORD PAS DE CALAIS Pôle Maintenance Groupe OA/OT 449, Avenue Willy Brandt 59777 EuraLille.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 20 janvier 2021,  
Le Maire,

Gerard CAUDRON.



Affiché **29 JAN. 2021**

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. : 03 20 43 50 50  
[www.villeneuve-d-ascq.fr](http://www.villeneuve-d-ascq.fr)